

Agence française anticorruption

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décision portant désignation du référent déontologue et du référent lanceur d'alertes de l'agence française anticorruption

Le directeur de l'agence française anticorruption,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis* ;

Vu le décret n° 2017-329 du 14 mars 2017 relatif à l'agence française anticorruption ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2017 modifié relatif à l'organisation de l'agence française anticorruption ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2019 pris pour l'application, dans les ministères économiques et financiers, du décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Marie-Gabrielle DOGUET, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au secrétaire général, est désignée en qualité de référent déontologue de l'agence française anticorruption pour une durée de deux ans.

Article 2

Mme Marie-Gabrielle DOGUET, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au secrétaire général est désignée en qualité de référent lanceur d'alertes de l'agence française anticorruption.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 février 2020.

CHARLES DUCHAINE